

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_093 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMPLÉMENT CONCERNANT L'ASSOCIATION DE RÉFLEXION SUR UNE COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS (ARCIVADE)**

### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Par délibération n° DEL\_2020\_088 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné des représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dans divers organismes.

Historiquement, le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), composé de la CABA ainsi que des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, était, au titre de ses compétences dédiées, adhérent de l'Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des Déchets (ARCIVADE) au sein de laquelle il portait la voix des EPCI le composant.

Les relations nouées par le SMOCE à travers cette Association avaient permis notamment de développer un partenariat avec le SYDED du Lot pour assurer au meilleur coût la valorisation des déchets relevant de la collecte sélective.

Suite à la dissolution, décidée par ses membres, du SMOCE, dont les activités ont cessé au 31 décembre 2019, il appartient à chacun des EPCI de l'Arrondissement d'Aurillac d'être représenté respectivement au sein de l'Association ARCIVADE, dont les réflexions et les actions constituent toujours un enjeu fort pour leurs territoires.

Il convient dès lors de compléter la représentation de la CABA au sein de l'Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des Déchets (ARCIVADE).

Aux termes de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à un scrutin public pour cette désignation.

Réuni le 22 mai 2023, le Bureau Communautaire a ainsi proposé que soit désigné Monsieur Philippe MARIOU, pour représenter la CABA au sein de l'ARCIVADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Philippe MARIOU en tant que représentant de la CABA au sein de l'Association ARCIVADE ;

- d'autoriser son représentant à accepter toute fonction de direction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Président de l'organisme concerné.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.